

B2S

PRIX DE LA DELEGATION REGIONALE
AYANT LA MEILLEURE DEMARCHE RSE

Dirigeant : Pascal Sagi

Date de création en France : Octobre 2004

Secteur d'activité : Centre d'appels

Nombre de salariés : 2500 en France dont 220 personnes dans les Bouches-du-Rhône

CA : 6 millions d'euros **Croissance** : +160% **Croissance effectif** : +100 personnes en juin 2007

Résultat : 100 000 euros

Adresse : 260 rue Famille Laurens, BP 80456 - 13592 Aix en Provence
Cedex 3

Tél : 04 42 25 11 51

Site Internet :

www.b2s.fr

Ce que le jury a apprécié :

Code éthique du recruteur, du manager distribué pour lutter contre les discriminations lors des recrutements.

Transparence totale et dialogue social renoué qui font que le dossier est signé par tous les syndicats FO, CFTC, CFDT, CGT et que des accords d'astreintes et de nuit ont été signés par tous les syndicats en moins de 6 semaines début 2007.

Une forte concertation sociale sur tous les sujets qui a réduit l'absentéisme (5% d'absentéisme en été 2006 et 2007 vs 60% en été 2005), organisation des congés avec validation au 31/03 des périodes permettant ainsi aux salariés d'organiser leurs vacances dans de bonnes conditions.

Politique spéciale pour l'intégration des handicapés - questionnaire envoyé aux salariés, état des lieux avec le management, signature d'une convention avec les syndicats et plan d'action et formation spécifique des salariés à l'accueil de personnes handicapées.

En 2007, Intégration de 18 salariés sortant du RMI, 15 embauches sont prévues en mars 2008 via des contrats de professionnalisation (avec le GEIQ RC).

Promotion interne en priorité (grille de salaire unique, promotions superviseurs : 5 femmes, 2 hommes).

Déménagement prévu dans un bâtiment de norme HQE avec gestion de l'eau, façades adaptées à l'ensoleillement et aux contraintes de luminosité de l'activité centre d'appels, 1 seul étage, accès handicapés, installations photovoltaïques.... et création d'un restaurant d'entreprise avec terrasse extérieure (plus de déplacements pour aller se restaurer).

Co-voiturage encouragé par des systèmes de primes et d'aménagements d'horaires, 13 équipages de 2 personnes ont été formés.